

Bulletin de souscription

Demande de souscription ferme pour l'acquisition de nouvelles parts du fonds immobilier AXA ImmoVation Commercial

Nom de l'institution/investisseur _____
Adresse de domicile _____
Nom de l'interlocuteur _____
Tél. de l'interlocuteur _____
E-mail de l'interlocuteur _____

Nous demandons par la présente la souscription ferme:

Nombre de parts inscrites à la souscription	Pièce	_____
Prix d'émission par part, frais accessoires et commission d'émission inclus	CHF	1'101
Valeur nette d'inventaire au 30 septembre 2021, à laquelle s'ajoute la participation au revenu couru (c.-à-d. pour la période du 1 ^{er} octobre au 16 décembre 2021).		
Prix d'émission total pour la souscription des parts demandées, frais accessoires et commission d'émission inclus	CHF	_____
(nombre de parts × CHF 1'101 par part)		

Délai de souscription	Du 29 novembre au 10 décembre 2021 (12h00)
Libération	16 décembre 2021
Placement minimum	La valeur minimale de placement pour les nouveaux investisseurs est fixée à CHF 1 million (hors frais accessoires/commission d'émission) (§ 5, ch. 1 du contrat de fonds de placement). Les souscriptions de nouveaux investisseurs qui, après des réductions éventuelles, tombent sous le montant minimal de placement de CHF 1 million ne peuvent pas être prises en compte.
Attribution des parts / Droits de souscription / réduction des souscriptions	L'annonce de l'attribution des parts aura lieu au plus tard le 13 décembre 2021. Les nouvelles parts souscrites avec droit de souscription seront attribuées aux investisseurs existants. Les parts souscrites sans droit de souscription seront distribuées aux autres intéressés (al. 17 ch. 1 du contrat du fonds).
Frais accessoires/ commission	Conformément au § 17 ch. 4 du Contrat de fonds, lors de l'émission de nouvelles parts du fonds, la valeur nette d'inventaire est augmentée des frais accessoires (droits de mutation, honoraires d'avocat, frais de notaire, taxes, courtages conformes au marché, dépenses, etc.) imputés en moyenne au fonds immobilier par le placement du montant versé. En outre, une commission d'émission est perçue en faveur de la société de gestion du fonds conformément au contrat du fonds.

Le bulletin de souscription accompagné de la déclaration ci-jointe est à envoyer avant le 10 décembre 2021 à 12h00 au plus tard à:
AXA Investment Managers Suisse SA, Institutional Client Service, E-mail: insticlientservice_ch@axa-im.com

(lieu, date et signatures valables y c. indication des noms)

Déclaration

concernant la souscription de parts du fonds immobilier AXA ImmoVation Commercial

Nom de l'institution/investisseur _____

Autorité de surveillance _____

- But
(veuillez cocher la description correspondante)
- Institutions de prévoyance indigènes exonérées d'impôts (y c. fondation de placement)
- Fondations bancaires indigènes du pilier 3a exonérées d'impôts
- Caisses indigènes d'assurances sociales et de compensation exonérées d'impôts (caisses d'assurance chômage, d'assurance maladie, vieillesse, invalidité et survivants)
- Fonds de placement dans la mesure où leur cercle d'investisseurs se compose exclusivement d'institutions exonérées d'impôts et domiciliées en Suisse mentionnées ci-dessus
- Trésorerie professionnelle Par la présente, nous confirmons que l'exigence relative à la trésorerie professionnelle conformément au § 5, ch. 1 du contrat de fonds de placement est remplie*.

L'investisseur susmentionné remplit les conditions du fonds de placement AXA ImmoVation Commercial relatives au cercle des investisseurs conformément au § 5 ch. 1 du Contrat de fonds*.

L'investisseur susmentionné a pris connaissance des conditions détaillées relatives à l'émission de nouvelles parts de fonds conformément au prospectus d'émission (24 novembre 2021) et au Contrat de fonds de placement d'AXA ImmoVation Commercial et les accepte intégralement et sans réserves. Il s'engage à communiquer immédiatement à la direction du fonds et à la banque dépositaire tout changement relatif aux informations fournies. Il accepte que la direction du fonds ou la banque dépositaire procède aux vérifications nécessaires auprès de tiers pour vérifier sa qualification (p. ex. vérification de l'affiliation de son institution au fonds de garantie). En outre, l'investisseur confirme effectuer l'achat des parts pour son propre compte et sa propriété économique et non à titre fiduciaire ou pour des tiers.

La direction du fonds est habilitée à demander le remboursement de l'impôt anticipé prélevé sur les revenus de la fortune du fonds auprès de l'Administration fédérale des contributions. Une demande de remboursement directe auprès de l'Administration fédérale des contributions par l'investisseur n'est donc pas nécessaire. L'investisseur susmentionné prend connaissance du fait que les distributions de revenus aux investisseurs peuvent donc être effectuées sans déduction de l'impôt anticipé dans la mesure où la direction du fonds transmet la notification prévue par la loi.

La présente déclaration dûment complétée et accompagnée du bulletin de souscription doit être envoyée avant le 10 décembre 2021 (12h00) au plus tard à: AXA Investment Managers Suisse SA, Institutional Client Service, E-mail: instclientservice_ch@axa-im.com

(lieu, date et signatures valables, y c. indication des noms)

* **§ 5 chiffre 1 du Contrat du fonds de placement:** Le cercle des investisseurs est limité aux institutions de prévoyance indigènes exonérées d'impôts et aux institutions indigènes exonérées d'impôts servant à la prévoyance professionnelle (y compris les fondations de placement), aux fondations bancaires indigènes du pilier 3a exonérées d'impôts ainsi qu'aux caisses indigènes d'assurances sociales et de compensation exonérées d'impôts (en particulier les caisses d'assurance chômage, d'assurance maladie, vieillesse, invalidité et survivants, à l'exception des sociétés d'assurances concessionnaires) au sens de l'art. 56, let. e et f, LIFD, disposant d'une trésorerie professionnelle.

Relations de compte/dépôt (veuillez cocher/compléter la variante préférée)

Variante 1: utilisation du compte de dépositaire actuel

Nom de la banque dépositaire _____

Nom du gestionnaire à la banque dépositaire (personne de contact) _____

E-mail du gestionnaire à la banque dépositaire _____

Variante 2: ouverture d'un dépôt/compte auprès de la ZKB – la ZKB vous contactera à cet égard